QUATRIEME PARTIE

ETATS DE LA LOI DE FINANCES POUR L'ANNEE 2025

ETAT « A » : RECETTES

(Art. 73 de la loi organique n° 18-15 du 22 Dhou El Hidja 1439 correspondant au 2 septembre 2018, modifiée et complétée, relative aux lois de finances)

EN DA	LF 2025
1- Impositions de toute nature	7 610 849 673 111
A- Recettes fiscales	4 156 886 963 335
1.1 Impôts sur le revenu	2 020 110 132 528
1.2 Impôts sur le capital	80 017 182 668
1.3 Impôts sur la consommation	1 471 535 699 884
1.4 Droits de douanes et assimilés	406 555 997 577
1.5 Autres impositions et taxes	175 639 023 678
1.6 Produits des amendes	3 028 927 000
B- Fiscalité des hydrocarbures	3 453 962 709 776
2- Revenus des domaines de l'Etat	82 200 000 000
2.1 Droits et redevances	18 500 000 000
2.2 Revenus de location et d'exploitation	12 000 000 000
2.3 Produit de cession d'actifs mobiliers et immobiliers	28 000 000 000
2.4 Produit des prestations administratives	20 700 000 000
2.5 Autres droits et revenus	3 000 000 000
3- Revenus des participations financières de l'Etat	580 000 000 000
3.1 Produit des dividendes des banques et des établissements financiers	270 000 000 000
3.2 Produit des dividendes des établissements non financiers	310 000 000 000
3.3 Autres prélèvements et revenus des actifs financiers	_
4- Rémunération de services rendus par l'Etat et les redevances	_
5- Produits divers du budget	250 000 000 000
6- Produits exceptionnels divers	_
7- Fonds de concours, dons et legs	14 000 000
8- Intérêts et produits provenant de prêts, avances et placements de l'Etat	_
Total des recettes	8 523 063 673 111

ETAT « B »

CREDITS OUVERTS POUR L'ANNEE, REPARTIS PAR MINISTERE OU INSTITUTION PUBLIQUE, PAR PROGRAMME ET PAR DOTATION

Portefeuilles-Programmes / Dotations	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Présidence de la République	68 573 110 000	74 413 914 000
Activité de la Présidence de la République	6 700 150 000	9 089 869 000
Coordination de l'activité juridique et gouvernementale	1 089 700 000	1 089 700 000
Médiation de la République	1 194 800 000	1 194 800 000
Promotion de la langue amazighe	167 000 000	167 000 000
Administration générale	59 421 460 000	62 872 545 000
Services du Premier ministre	14 011 518 000	41 730 090 000
Activité du Premier ministre	11 813 005 000	39 131 577 000
Fonction publique et réforme administrative	2 198 513 000	2 598 513 000
Défense nationale	3 349 514 000 000	3 349 514 000 000
Défense nationale	752 514 000 000	752 514 000 000
Logistique et soutien multiforme	861 000 000 000	861 000 000 000
Administration générale	1 736 000 000 000	1 736 000 000 000
Affaires étrangères, communauté nationale à l'étranger et affaires africaines	72 179 390 000	74 557 390 000
Activité diplomatique et consulaire	56 353 247 000	58 731 247 000
Administration générale	15 826 143 000	15 826 143 000
Energie, mines et énergies renouvelables	171 097 080 000	178 259 550 000
Electricité, gaz et énergies nouvelles	97 971 433 000	102 368 403 000
Mines	2 073 813 000	3 378 813 000
Compensation au titre du dessalement de l'eau de mer	63 003 000 000	63 003 000 000
Maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables	2 045 391 000	3 505 891 000
Administration générale	6 003 443 000	6 003 443 000

Portefeuilles-Programmes / Dotations	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	
Intérieur, collectivités locales et aménagement du territoire	1 365 834 086 000	1 389 139 586 000	
Libertés publiques et circulation des personnes et des biens	11 342 655 000	12 642 655 000	
Soutien aux collectivités locales	620 696 272 000	620 696 272 000	
Aménagement du territoire	132 748 000	409 248 000	
Sûreté nationale	515 630 100 000	530 537 500 000	
Protection civile	101 378 300 000	102 227 900 000	
Transmissions nationales	12 735 000 000	13 271 500 000	
Administration générale	103 919 011 000	109 354 511 000	
Justice	168 988 258 000	167 307 100 000	
Activité judiciaire	88 392 435 000	82 507 298 000	
Administration pénitentiaire	74 432 823 000	78 636 802 000	
Répression de la corruption	221 000 000	221 000 000	
Administration générale	5 942 000 000	5 942 000 000	
Finances	3 635 807 842 000	3 633 448 042 000	
Trésor et gestion comptable	1 069 085 238 000	1 068 204 238 000	
Impôts	77 447 400 000	82 404 600 000	
Budget	134 981 174 000	134 076 174 000	
Domaine national	33 182 350 000	33 098 350 000	
Douanes	41 226 500 000	36 979 500 000	
Inspection des finances	1 885 105 000	1 725 105 000	
Administration générale	79 204 575 000	78 164 575 000	
Crédits non assignés	2 198 795 500 000	2 198 795 500 000	
Moudjahidine et ayants droit	251 006 273 000	251 643 046 000	
Patrimoine historique et culturel	1 732 265 000	2 198 038 000	
Pensions	214 743 911 000	214 743 911 000	
Protection sociale	28 024 923 000	28 114 923 000	
Administration générale	6 505 174 000	6 586 174 000	
Affaires religieuses et wakfs	56 644 239 000	57 735 341 000	
Orientation religieuse et culture islamique	4 291 405 000	5 102 488 000	
Formation et enseignement coranique	442 140 000	517 159 000	
Administration générale	51 910 694 000	52 115 694 000	

Portefeuilles-Programmes / Dotations	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	
Enseignement supérieur et recherche scientifique	736 385 690 000	776 032 690 000	
Enseignement et formation supérieurs	20 968 063 000	36 968 063 000	
Recherche scientifique et développement technologique	20 996 580 000	29 996 580 000	
Vie estudiantine	10 304 100 000	24 109 100 000	
Administration générale	684 116 947 000	684 958 947 000	
Education nationale	1 645 254 921 000	1 716 174 921 000	
Enseignement	105 107 682 000	175 095 372 000	
Formation	1 909 223 000	1 192 000 000	
Vie scolaire et transferts sociaux	12 105 297 000	15 218 457 000	
Administration générale	1 526 132 719 000	1 524 669 092 000	
Formation et enseignement professionnels	106 601 679 000	118 125 197 000	
Formation professionnelle	3 133 549 000	13 341 410 000	
Enseignement professionnel	84 000 000	330 000 000	
Administration générale	103 384 130 000	104 453 787 000	
Culture et arts	37 981 183 000	41 554 757 000	
Arts et lettres	7 416 968 000	8 678 342 000	
Patrimoine culturel	2 490 000 000	4 473 600 000	
Administration générale	28 074 215 000	28 402 815 000	
Jeunesse	31 013 694 000	32 362 928 000	
Jeunesse	9 234 264 000	10 583 498 000	
Administration générale	21 779 430 000	21 779 430 000	
Sports	83 689 173 000	91 391 639 000	
Sports	21 457 559 000	27 894 129 000	
Administration générale	62 231 614 000	63 497 510 000	
Poste et télécommunications	12 997 635 000	15 690 265 000	
Développement des services postaux	8 506 500 000	8 506 500 000	
Développement des télécommunications	38 700 000	1 076 330 000	
Edification de la société algérienne de l'information	5 000 000	205 000 000	
Administration générale	4 447 435 000	5 902 435 000	

Portefeuilles-Programmes / Dotations	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	
Solidarité nationale, famille et condition de la femme	243 754 297 000	244 677 025 000	
Personnes aux besoins spécifiques	1 798 616 000	2 650 663 000	
Famille et condition de la femme	1 282 444 000	1 447 420 000	
Développement social et action humanitaire	190 074 828 000	190 113 828 000	
Administration générale	50 598 409 000	50 465 114 000	
Industrie et production pharmaceutique	8 681 515 000	10 762 765 000	
Compétitivité et développement industriels	185 296 000	185 296 000	
Appui à l'investissement	3 015 171 000	5 096 421 000	
Développement et promotion de l'industrie pharmaceutique en Algérie	203 300 000	203 300 000	
Administration générale	5 277 748 000	5 277 748 000	
Agriculture, développement rural et pêche	732 283 403 000	802 103 937 000	
Agriculture et développement rural	659 205 678 000	719 687 873 000	
Forêts	39 908 344 000	46 435 498 000	
Pêche maritime	897 125 000	774 663 000	
Aquaculture	273 337 000	848 284 000	
Contrôle des activités et de la qualité des produits de la pêche et de l'aquaculture	243 762 000	1 158 262 000	
Administration générale	31 755 157 000	33 199 357 000	
Habitat, urbanisme et ville	450 264 441 000	540 572 249 000	
Logement	261 179 240 000	349 301 340 000	
Urbanisme et aménagement	38 239 503 000	56 239 503 000	
Villes et villes nouvelles	28 978 610 000	29 094 318 000	
Equipement public	91 928 117 000	75 808 117 000	
Administration générale	29 938 971 000	30 128 971 000	
Commerce extérieur et promotion des exportations	657 000 000	657 000 000	
Encadrement des échanges commerciaux et promotion des exportations	52 000 000	52 000 000	
Administration générale	605 000 000	605 000 000	
Commerce intérieur et régulation du marché national	125 092 093 000	125 424 193 000	
Régulation et promotion de la concurrence	102 141 464 000	102 170 464 000	
Protection du consommateur	1 503 886 000	1 922 986 000	
Administration générale	21 446 743 000	21 330 743 000	
Communication	2 400 383 000	3 800 883 000	
Médias et communication institutionnelle	1 840 924 000	2 423 424 000	
Administration générale	559 459 000	1 377 459 000	

Portefeuilles-Programmes / Dotations	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	
Travaux publics et infrastructures de base	189 554 093 000	710 156 758 000	
Infrastructures routières et autoroutières	125 004 994 000	198 105 859 000	
Infrastructures aéroportuaires	913 379 000	3 556 379 000	
Infrastructures maritimes	1 046 940 000	41 877 740 000	
Infrastructures ferroviaires et transports guidés	36 513 080 000	440 301 080 000	
Administration générale	26 075 700 000	26 315 700 000	
Hydraulique	310 837 737 000	318 710 950 000	
Mobilisation des ressources en eau et de la sécurité hydrique	62 174 233 000	86 738 707 000	
Approvisionnement en eau potable et industrielle	150 896 113 000	115 417 667 000	
Hydraulique agricole	6 441 764 000	13 111 764 000	
Assainissement et protection du milieu naturel	77 028 265 000	88 579 290 000	
Administration générale	14 297 362 000	14 863 522 000	
Transports	42 954 226 000	75 632 626 000	
Mobilité et logistique	17 450 718 000	39 782 118 000	
Marine marchande et ports	107 573 000	397 573 000	
Aéronautique et météorologie	19 944 452 000	29 344 452 000	
Administration générale	5 451 483 000	6 108 483 000	
Tourisme et artisanat	6 072 591 000	13 721 947 000	
Tourisme	284 237 000	7 097 093 000	
Artisanat et métiers	650 291 000	1 401 791 000	
Administration générale	5 138 063 000	5 223 063 000	
Santé	1 004 413 554 000	1 040 992 554 000	
Prévention et soins	248 377 023 000	280 696 869 000	
Formation dans le domaine de la santé	15 398 178 000	17 657 332 000	
Administration générale	740 638 353 000	742 638 353 000	
Travail, emploi et sécurité sociale	836 209 377 000	836 309 377 000	
Inspection générale du travail	3 715 042 000	3 715 042 000	
Soutien et promotion de l'emploi	475 269 703 000	475 369 703 000	
Système de protection sociale	353 152 179 000	353 152 179 000	
Administration générale	4 072 453 000	4 072 453 000	

Portefeuilles-Programmes / Dotations	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	
Relations avec le Parlement	613 000 000	622 000 000	
Renforcement des relations entre le Gouvernement et le Parlement	131 964 000	140 964 000	
Administration générale	481 036 000	481 036 000	
Environnement et qualité de vie	6 612 290 000	11 141 990 000	
Environnement et développement durable	2 040 663 000	6 570 363 000	
Administration générale	4 571 627 000	4 571 627 000	
Economie de la connaissance, start-up et micro-entreprises	19 647 828 000	19 647 828 000	
Promotion de l'économie de la connaissance, des start-up et de l'entrepreneuriat	19 284 650 000	19 284 650 000	
Administration générale	363 178 000	363 178 000	
Sous-total des portefeuilles de programmes des ministères	15 787 627 599 000	16 764 014 538 000	
Assemblée populaire nationale	8 000 000 000	8 000 000 000	
Législation et contrôle de l'action du Gouvernement	8 000 000 000	8 000 000 000	
Conseil de la Nation	4 100 000 000	4 100 000 000	
Législation et contrôle de l'action du Gouvernement	4 100 000 000	4 100 000 000	
Cour constitutionnelle	780 540 000	906 984 000	
Cour constitutionnelle	780 540 000	906 984 000	
Sous-total des portefeuilles de dotations spécifiques	12 880 540 000	13 006 984 000	
Cour suprême	3 884 712 000	5 884 712 000	
Contrôle et évaluation des décisions judiciaires et l'unification de la jurisprudence	3 884 712 000	5 884 712 000	
Conseil d'Etat	1 331 414 000	1 346 614 000	
Conseil d'Etat	1 331 414 000	1 346 614 000	
Conseil supérieur de la magistrature	510 000 000	310 000 000	
Indépendance de la justice	510 000 000	310 000 000	

Portefeuilles-Programmes / Dotations	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Cour des comptes	1 681 586 000	1 654 515 000
Contrôle du patrimoine et des fonds publics	1 681 586 000	1 654 515 000
Haute autorité de transparence, de prévention et de lutte contre la corruption	400 480 000	450 480 000
Prévention et lutte contre la corruption	400 480 000	450 480 000
Autorité nationale indépendante des élections	4 691 180 000	4 091 180 000
Préparation, organisation, gestion et supervision de l'ensemble des opérations électorales et référendaires	4 691 180 000	4 091 180 000
Conseil national économique, social et environnemental	887 139 000	917 139 000
Dialogue, concertation et évaluation dans le domaine économique, social et environnemental	887 139 000	917 139 000
Haut conseil islamique	191 205 000	191 205 000
Promotion des prescriptions religieuses islamiques	191 205 000	191 205 000
Conseil supérieur de la langue arabe	437 396 000	437 396 000
Promotion et généralisation de la langue arabe	437 396 000	437 396 000
Conseil national des droits de l'Homme	258 540 000	258 540 000
Droits de l'Homme	258 540 000	258 540 000
Académie algérienne des sciences et des technologies	284 403 000	284 403 000
Promouvoir le développement national durable par les sciences et les technologies	284 403 000	284 403 000
Conseil national de la recherche scientifique et des technologies	224 472 000	224 472 000
Développement de la recherche scientifique et technologique	224 472 000	224 472 000
Observatoire national de la société civile	415 150 000	415 150 000
Promotion de la société civile	415 150 000	415 150 000
Conseil supérieur de la jeunesse	1 106 335 000	1 126 235 000
Promotion de la jeunesse	1 106 335 000	1 126 235 000
Sous-total des portefeuilles de programmes des institutions publiques	16 304 012 000	17 592 041 000
Total général	15 816 812 151 000	16 794 613 563 000

ETAT « C »

I : Comptes de commerce

Unité : DA

N° Compte	Intitulé	Contenu	Solde Au 31/12/2023
301 005/000	Parcs à matériels des directions des travaux publics	Ce compte est ouvert par les dispositions de l'article 134 de l'ordonnance n° 94-03 du 31 décembre 1994 portant loi de finances pour 1995. Les parcs à matériels des directions des travaux publics ont pour mission de gérer et de louer les matériels destinés essentiellement aux unités d'intervention chargées des tâches d'entretien courant des routes dites de premières urgences.	11 837 282 509
301 006/000	Parcs à matériels des directions de l'hydraulique	Ce compte est ouvert par les dispositions de l'article 135 de l'ordonnance n° 94-03 du 31 décembre 1994 portant loi de finances pour 1995. Les parcs à matériels des directions de l'hydraulique ont pour mission de gérer et de louer les matériels destinés à l'entretien des ouvrages hydrauliques et aux missions de service public, notamment de police des eaux.	31 031 633
301 011/000	Acquisition de biens immobiliers et fonds de commerce préemptés par l'Etat	de la loi n° 83-19 du 18 décembre 1983 portant loi de finances pour 1984 pour le règlement des dépenses	7 373 355

LISTE ET CONTENU DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR PAR CATEGORIE

II : Comptes d'affectation spéciale

N° Compte	Intitulé	Contenu	Solde Au 31/12/2023
302 020/000	et de garantie des	Ce compte est ouvert par les dispositions de l'article 111 de la loi n° 88-33 du 31 décembre 1988, modifiées et complétées, portant loi de finances pour 1989, il enregistre essentiellement, en dépenses : Les attributions de péréquation, la dotation de service public, des subventions exceptionnelles, des subventions d'équipement, des subventions pour la formation, les études et la recherche et des concours temporaires consentis pour le financement de projets productifs de revenus et dotation allouée à la gestion et à la maintenance des écoles primaires. Et, en recettes : Le produit des impôts et quotes-parts affectés par la législation en vigueur, les ressources mises à leur disposition par la loi et contribution annuelle des communes et wilayas.	376 944 433 056

N° Compte	Intitulé	Contenu	Solde Au 31/12/2023
302 042/000	Fonds de calamités naturelles et de risques technologiques majeurs	Ce compte est ouvert par les dispositions de l'article 33 de la loi n° 83-19 du 18 décembre 1983, modifiées et complétées, portant loi de finances pour 1984, il enregistre en dépenses : Les indemnités à verser aux victimes de calamités naturelles, les dépenses pour études de risques technologiques majeurs les frais engagés par les services publics pour les secours d'urgence aux victimes de calamités naturelles, le versement, au profit du Croissant rouge algérien des dépenses exécutées dans le cadre des aides humanitaires décidées par le Gouvernement, au profit d'Etats étrangers, victimes de catastrophes. Et, en recettes : La contribution de la réserve légale de solidarité, la contribution des assurés et la contribution des organismes d'assurance et de réassurance.	14 566 819 847
302 051/000	Fonds d'affectation des taxes destinées aux entreprises audiovisuelles	Ce compte est ouvert par les dispositions de l'article 181 de la loi n° 21-16 du 30 décembre 2021 portant loi de finances pour 2022, destiné pour assurer la contribution financière aux établissements publics d'audiovisuel à travers des ressources provenant des taxes perçues sur les appareils de radiodiffusion et télévision et sur leur usage ainsi que les redevances sur les antennes paraboliques (satellites) pour le captage des émissions télévisées.	1 803 396 800
302 061/000	Dépenses en capital	Ce compte est ouvert par les dispositions de l'article 141 de la loi n° 90-36 du 31 décembre 1990, modifiées et complétées, portant loi de finances pour 1991. Il enregistre en dépenses : Les dotations initiale à la création des établissements publics à caractère industriel et commercial et des établissement de recherche, dotation pour la constitution ou l'augmentation de capital social des institutions financières publiques (banques publiques, établissements financiers publics et compagnies publiques d'assurance) des organismes publics de garantie et des entreprises publiques économiques, ainsi que les dépenses liées à la gestion des fonds d'investissement et du fonds de garantie, les dépenses au titre de l'assainissement financier des entreprises publiques économiques, des établissements publics à caractère industriel et commercial et des établissements de recherche. Et en recettes : Les dotations du budget de l'Etat et les produits provenant du remboursement par les sociétés de capital investissement de tout ou partie des fonds mis à leur disposition.	290 301 697 477

N° Compte	Intitulé	Contenu	Solde Au 31/12/2023
302 078/000	Fonds de revenus complémentaires en faveur du personnel de l'administration fiscale	Ce compte est ouvert par les dispositions de l'article 155 du décret législatif n° 93-18 du 29 décembre 1993 portant loi des finances pour 1994, il a pour objectif de verser des revenus complémentaires en faveur du personnel de l'administration fiscale.	7 268 678 478
302 079/000	Fonds national de l'eau	Ce compte est ouvert par les dispositions de l'article 143 de l'ordonnance n° 94-03 du 31 décembre 1994, modifiées et complétées, portant loi de finances pour 1995. Il enregistre en dépenses : La prise en charge financière des dépenses liées aux systèmes de mobilisation et de transfert d'alimentation en eau potable, les contributions au titre des investissements d'extension, de renouvellement d'équipements en matière d'eau potable. Et, en recettes : Le produit des redevances dues par les organismes et établissements publics des collectivités locales chargés de l'alimentation en eau potable et industrielle, au titre de la concession de la gestion des installations publiques de production, de transport et de distribution de l'eau potable.	8 681 854 692
302 096/000	Fonds pour les urgences et les activités de soins médicaux	Ce compte est ouvert par les dispositions de l'article 70 de la loi n° 20-07 du 4 juin 2020 portant loi de finances complémentaire pour 2020 et a pour objectif la prise en charge, notamment des soins relatifs aux maladies liées à la consommation de produits tabagiques, les campagnes d'information de lutte contre le tabagisme et les dépenses médicales induites par des évènements exceptionnels, et ce, sur ressources provenant de la quote-part du produit de la taxe additionnelle sur les produits tabagiques, la redevance prévue par l'article 68 de la loi de finances pour 2000 et des dotations budgétaires.	43 310 271 395
302 103/000	Fonds de régulation des recettes	Ce compte est ouvert par les dispositions de l'article 10 de la loi n° 2000-02 du 27 juin 2000 portant loi de finances complémentaire pour 2000 a pour objectif d'abriter les plus-values résultant d'un niveau de recettes de fiscalités pétrolières supérieur aux prévisions de la loi de finances, et ce, pour servir au financement du déficit du Trésor et à la réduction de la dette publique.	3 687 319 570 558
302 122/000	Fonds de revenus complémentaires en faveur du personnel des enquêtes économiques et de la répression des fraudes	Ce compte est ouvert conformément aux dispositions de l'article 68 de la loi n° 05-16 du 31 décembre 2005 portant loi de finances pour 2006, il a pour objectif de verser des revenus complémentaires en faveur du personnel des enquêtes économiques et de la répression des fraudes rattaché au ministère du commerce.	1 189 734 053

N° Compte	Intitulé	Contenu	Solde Au 31/12/2023
302 125/000	Fonds spécial pour le développement des transports publics	Ce compte est ouvert par les dispositions de l'article 51 de l'ordonnance n° 08-02 du 24 juillet 2008, modifiées et complétées, portant loi de finances complémentaire pour 2008. Il enregistre en dépenses : Les dépenses de soutien des tarifs des transports publics effectués par les établissements publics de transport urbain et suburbain ; par métro et par tramway effectués par l'entreprise « Métro d'Alger » (EMA) ; du transport ferroviaire de banlieue et régional effectué par la société nationale des transports ferroviaires (SNTF) ; par câbles (téléfériques et télécabines) effectués par les établissements publics de transport urbain et suburbain des wilayas ou l'entreprise du Métro d'Alger (EMA) ; du transport public maritime de voyageurs réalisé à proximité du littoral, effectué par l'entreprise nationale de transport maritime de voyageurs (ENTMV) ». Et, en recettes : La quote-part du produit de la taxe sur les transactions des véhicules et les dons et legs.	52 129 127 804
302 138/000	Fonds de lutte contre le cancer	Ce compte est ouvert par les dispositions de l'article 79 de loi n° 10-13 du 29 décembre 2010 portant loi de finances pour 2011, il prend en charge, notamment les opérations de sensibilisation, de prévention et de dépistage précoce du cancer et son traitement.	71 535 118 107
302 144/000	Fonds de solidarité pour la communauté algérienne	Ce compte est ouvert par les dispositions de l'article 92 de la loi n° 15-18 du 30 décembre 2015 modifiées et complétées, portant loi de finances pour 2016. Il enregistre en dépenses : La prise en charge des frais de rapatriement des corps des ressortissants algériens nécessiteux décédés à l'étranger et les actes préalables y afférents. Et, en recettes : Une partie des recettes issues de la délivrance d'actes consulaires et de visas, et/ou des dons et legs.	835 391 543
302 145/000	Compte de gestion des opérations d'investissements publics inscrites au titre du budget d'équipement de l'Etat	Ce compte est ouvert par les dispositions de l'article 120 de la loi n° 16-14 du 28 décembre 2016, modifiées et complétées, portant loi de finances pour 2017. Il enregistre en dépenses : L'ensemble des dépenses liées à l'exécution des projets d'investissements publics. Et, en recettes : Les dotations budgétaires allouées annuellement dans le cadre des lois de finances pour le financement des programmes d'investissement.	2 531 890 296 973
302 147/000	Amélioration des moyens de recouvrement des frais de justice et des amendes pénales	Ce compte est ouvert conformément aux dispositions de l'article 133 de la loi n° 16-14 du 28 décembre 2016 portant loi de finances pour 2017, il a pour objectif de couvrir les dépenses liées à l'amélioration des moyens de recouvrement des frais de justice et des amendes pénales, ainsi qu'à l'octroi de la prime attribuée aux personnels judiciaires.	1 022 287 783

N° Compte	Intitulé	Contenu	Solde Au 31/12/2023
302 148/000	Fonds national pour la préparation des athlètes d'élite et de haut niveau en prévision des dix-neuvième jeux méditerranéens d'Oran prévus en 2021	Ce compte est ouvert par les dispositions de l'article 65 de la loi n° 18-18 du 30 décembre 2018, modifiées et complétées, portant loi de finances pour 2019. Il enregistre en dépenses : L'ensemble des dépenses et frais liés à la préparation de cet évènement sportif. Et, en recettes : Les revenus provenant des actions de sponsoring.	663 198 034
302 152/000	Fonds des avoirs et biens confisqués ou récupérés dans le cadre des affaires de lutte contre la corruption	Ce compte est ouvert par les dispositions de l'article 43 de l'ordonnance n° 21-07 du 8 juin 2021 portant loi de finances complémentaire pour 2021. Il enregistre en recettes : Les fonds confisqués par décisions de justice définitives en Algérie et à l'étranger ainsi que le produit de vente des biens confisqués ou récupérés. Et, en dépenses : Le règlement des frais liés à l'exécution des procédures de confiscation, de récupération et de vente ainsi que l'apurement des dettes grevant les biens confisqués ou récupérés.	89 595 338 176

III : Comptes avances et prêts

N° Compte	Intitulé	Contenu	Solde Au 31/12/2023
303 503/000	Avances sans intérêts au profit de divers	Il s'agit des avances consenties aux divers organismes à l'instar de la Caisse nationale de retraite (CNR), l'Office national du pèlerinage et de la Omra (ONPO), afin de mener à bien les actions prévues en la matière.	- 43 786 112 474
304 005/005	Prêts à la C.N.L (programme location-vente)	Ce compte retrace les prêts à l'habitat accordés par le Trésor à la Caisse nationale du logement dans le cadre du programme location-vente.	- 105 838 584 058
304 403/001	Prêts directs accordés au Fonds national d'investissement	Ce compte retrace les prêts directs accordés par le Trésor au fonds national d'investissement (FNI) et rétrocédés aux entreprises publiques, dans le cadre de financement de leurs projets d'investissement (divers secteurs).	- 4 372 966 037 251
304 404/000	Prêts aux entreprises économiques	Ce compte retrace les prêts accordés par le Trésor aux entreprises publiques à caractère économique dans le cadre du financement de leurs projets d'investissement (Dessalement d'eau de mer, tourisme, transport, etc.).	- 1 253 441 741 177
304 900/000	Prêts aux Gouvernements étrangers	Ce compte retrace les prêts accordés aux Gouvernements étrangers suivant les conventions de prêts signées entre le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et les Gouvernements étrangers.	- 183 451 775 509

ETAT « D »

EQUILIBRE BUDGETAIRE, FINANCIER ET ECONOMIQUE

1- INDICATEURS MACROECONOMIQUES

	2025		2026		2027	
En milliards de DA	Valeur courante	Croissance en volume (%)	Valeur courante	Croissance en volume (%)	Valeur courante	Croissance en volume (%)
Valeurs ajoutées des secteurs d'activité						
Agriculture	5 013,4	4,4	5 452,1	5,1	5 833,9	4,4
Hydrocarbures	6 285,8	2,4	6 259,2	0,3	5 960,2	- 2,6
Industries	2 411,3	6,2	2 684,0	6,9	2 974,0	6,7
Bâtiment et travaux publics	4 638,6	4,3	5 191,3	4,5	5 073,6	4,1
Services	17 431,1	5,3	18 987,1	5,3	19 674,1	5,1
Produit intérieur brut (PIB)	37 863,0	4,5	40 850,5	4,5	41 859,3	3,7
PIB hors hydrocarbures	31 577,2	5,0	34 591,4	5,3	35 899,1	4,8
PIB hors agriculture	32 849,6	4,5	35 398,4	4,4	36 025,4	3,6
PIB hors hydrocarbures & hors agriculture	26 563,8	5,1	29 139,2	5,4	30 065,2	4,9

2- INDICATEURS BUDGETAIRES

	2025		2026		2027	
En milliards de DA	Valeur courante	En % du PIB	Valeur courante	En % du PIB	Valeur courante	En % du PIB
Recettes budgétaires	8 523,1	22,5	8 882,8	21,7	9 036,5	21,6
Fiscalité des hydrocarbures	3 454,0	9,1	3 447,8	8,4	3 309,2	7,9
Recettes hors fiscalité des hydrocarbures	5 069,1	13,4	5 435,0	13,3	5 727,3	13,7
Dont : Recettes fiscales	4 156,9	11,0	4 521,0	11,1	4 811,3	11,5
Dépenses budgétaires	16 794,6	44,4	17 948,6	43,9	17 387,5	41,5
Solde budgétaire	- 8 271,5	- 21,8	- 9 065,9	- 22,2	- 8 351,0	- 20,0
Solde global du Trésor	- 9 221,5	- 24,4	- 10 015,9	- 24,5	- 9 301,0	- 22,2

ETAT « E »

LISTE DES IMPOTS ET AUTRES IMPOSITIONS ET LEURS PRODUITS AFFECTES A L'ETAT ET AUX COLLECTIVITES LOCALES

I. IMPOTS ET TAXES AFFECTES PARTIELLEMENT AUX COLLECTIVITES LOCALES

DDODAWA	QUOTES-PARTS DES BENEFICIAIRES						
PRODUIT	Etat et fonds	Commune	Wilaya	CSGCL	TOTAL		
TVA intérieure - Hors DGE	75%	10%	_	15%	100%		
Prévisions de réalisation 2025	139 776 654 302	18 636 887 240	_	27 955 330 860	186 368 872 403		
TVA intérieure - DGE	75%	_	_	25%	100%		
Prévisions de réalisation 2025	348 124 854 459	_	_	116 041 618 153	464 166 474 612		
TVA hors postes/frontaliers terrestres	85%	_	_	15%	100%		
Prévisions de réalisation 2025	602 458 548 386	_	_	106 316 214 420	708 774 762 806		
TVA postes/frontaliers terrestres	85%	15%	_	_	100%		
Prévisions de réalisation 2025	7 314 420 933	1 290 780 165	_	_	8 605 201 098		
Impôt forfaitaire unique IFU	49,75%	40,25%	5%	5%	100%		
Prévisions de réalisation 2025	24 291 892 380	19 954 054 455	2 478 764 529	2 478 764 529	49 575 290 571		
IRG/revenus fonciers	50%	50%	_	_	100%		
Prévisions de réalisation 2025	6 090 821 313	6 090 821 313	_	_	12 181 642 626		
Taxe sanitaire sur les viandes importées	_	_	_	100%	100%		
Prévisions de réalisation 2025	_	_	_	576 600 000	576 600 000		
Impôt sur la fortune	70%	30%	_	_	100%		
Prévisions de réalisation 2025	4 099 463	1 756 913	_	_	5 856 376		
Vignette automobiles	50%	_	_	50%	100%		
Prévisions de réalisation 2025	7 131 021 911	_	_	7 131 021 911	14 262 043 822		
Taxe chargement prépayé	50%	_	_	50%	100%		
Prévisions de réalisation 2025	10 475 868 827	_	_	10 475 868 827	20 951 737 654		
Produit de la taxe spécifique sur le torchage du gaz	50%	_	_	50%	100%		
Prévisions de réalisation 2025	8 600 403 289	_	_	8 600 403 289	17 200 806 578		
Total des prévisions 2025	1 154 640 399 942	45 974 300 086	2 478 764 529	279 575 821 989	1 482 669 286 546		

II. IMPOTS ET TAXES AFFECTES EN TOTALITE AUX COLLECTIVITES LOCALES

Unité : DA

PRODUIT	QUO	OTES-PARTS DE	S BENEFICIAII	RES
rkobuii	Commune	Wilaya	CSGCL	TOTAL
Taxe sur les produits pétroliers TPP	66%	29%	5%	100%
Prévision de réalisation 2025	128 852 877 110	56 617 173 276	9 761 581 599	195 231 631 985
Taxe locale de solidarité de transport par canalisation des hydrocarbures (TLSTCH)	66%	29%	5%	100%
Prévision de réalisation 2025	327 420 917	143 866 767	24 804 615	496 092 298
Taxe locale de solidarité issue des activités minières (TLSIAM)	66%	29%	5%	100%
Prévision de réalisation 2025	341 765 788	150 169 816	25 891 348	517 826 952
Taxes foncières sur les propriétés bâtis et non bâties (TFPB et NB)	100%	_	_	100%
Prévision de réalisation 2025	2 542 106 500	_	_	2 542 106 500
Taxes d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	100%	_	_	100%
Prévision de réalisation 2025	598 036 458	_	_	598 036 458
Taxe d'habitation	50%	50%	_	100%
Prévision de réalisation 2025	5 273 338 660	5 273 338 660	_	10 546 677 320
Taxe de séjour	100%	_	_	100%
Prévision de réalisation 2025	1 457 653 544	_	_	1 457 653 544
Total des prévisions 2025	139 393 198 977	62 184 548 518	9 812 277 562	211 390 025 057

III. Produits et taxes miniers

PRODUIT	QUOTES-PARTS DES BENEFICIAIRES						
FRODUIT	Etat	Commune	Wilaya	CSGCL	TOTAL		
Droit d'établissement d'acte - autorisation de wilaya	_	_	_	100%	100%		
Prévision de réalisation 2025	_	_	_	54 485 495	54 485 495		
Taxe superficiaire annuelle sur les produits miniers - autorisation de wilaya	30%	_	_	70%	100%		
Prévision de réalisation 2025	1 579 841	_	_	3 686 296	5 266 137		
Taxe superficiaire annuelle sur les produits miniers - autorisation de l'ANAM	50%	_	_	50%	100%		
Prévision de réalisation 2025	32 167 948	_	_	32 167 948	64 335 897		
Redevances d'extraction	80%	_	_	20%	100%		
Prévision de réalisation 2025	6 630 369 749	_	_	1 657 592 437	8 287 962 186		
Produit des adjudications des titres miniers	60%	_	_	40%	100%		
Prévision de réalisation 2025	599 880 353	_	_	399 920 235	999 800 589		
Total des prévisions 2025	7 263 997 892	_	_	2 147 852 412	9 411 850 304		

IV. TAXES ECOLOGIQUES

DD ODYWT		QUOTES-PA	ARTS DE	S BENEF	ICIAIRES	
PRODUIT	Etat	Commune	Wilaya	CSGCL	CAS	TOTAL
Taxes sur les huiles, lubrifiants et préparations lubrifiantes	66%	34%	_	_	_	100%
Prévision de réalisation 2025	3 618 023 933	1 863 830 511	_	_	_	5 481 854 445
Taxes d'incitation au déstockage des déchets industriels	84%	16%	-	_	_	100%
Prévision de réalisation 2025	655 269 307	124 813 201	-	_		780 082 509
Taxe d'incitation au déstockage des déchets issus des soins médicaux et vétérinaires et/ou à la recherche associée	80%	20%	_	_		100%
Prévision de réalisation 2025	6 264 692	1 566 173	_	_	_	7 830 865
Taxes complémentaires sur la pollution atmosphérique d'origine industrielle	83%	17%	-	-	-	100%
Prévision de réalisation 2025	16 005 366	3 278 207	_	_	_	19 283 574
Produit de la taxe complémentaire sur les eaux usées industrielles	50%	34%	_	_	16%	100%
Prévision de réalisation 2025	12 609 951	9 354 291	_	_	4 402 019	26 366 260
Total des prévisions 2025	4 308 173 250	2 002 842 384	-	_	4 402 019	6 315 417 653

ETAT « F » TAXES PARAFISCALES

N° D'ORDRE	TAXE PARAFISCALE	ORGANISME BENEFICIAIRE	MONTANT	TEXTES LEGISLATIFS ET
				REGLEMENTAIRES
1	Redevances	EPIC ANAC (Agence nationale de l'aviation civile)	600.000.000	Art. 78 LF 1998
1	aéronautiques	EPIC ENNA (Etablissement national de la navigation aérienne)	6.000.000.000	et art. 80 LF 2000
		EPIC ONM (Office national de la météorologie)	1.000.000.000	
		EPIC EGSA (Etablissement de gestion des services aéroportuaires)	1.000.000.000	
2	Taxes perçues en matière de : - brevets d'invention et de certificats d'adhésion	EPIC INAPI (Institut national algérien de la propriété industrielle) 70%	212 000 000	A 4 111 L F 2002
2	- marques et de marques collectives - dessins et modèles industriels, de schéma de configuration et de circuits intégrés - appellations d'origine et d'indications géographiques	EPIC IANOR (Institut algérien de normalisation) 30%	312.000.000	Art. 111 LF 2003
3	Redevances pharmaceutiques	Epic ANPP (Agence nationale des produits pharmaceutiques) 30%	850.000.000	Art. 68 LF 2000 Art. 210 LF 2002, Art. 31 LFC 2021
4	Droit de concession sur les terres agricoles du domaine privé de l'Etat	EPIC ONTA (Office national des terres agricoles) 100%	400.000.000	Art. 40 LFC 2010
5	Redevance applicable sur la vente des produits agricoles	Chambres d'agriculture 100%	3.460.640	Art. 125 LF 1993
6	Redevance pour l'obtention d'un permis de pêche commerciale des grands migrateurs halieutiques dans les eaux sous juridiction nationale par des navires battant pavillon étranger	Chambre algérienne de la pêche et de l'aquaculture (2,5%) Chambres des wilayas côtières (1%) Chambres inter-wilayas (0,5%)	100.000.000	Art. 51 LF 2005 Art. 109 LF 2021

N° D'ORDRE	TAXE PARAFISCALE	ORGANISME BENEFICIAIRE	MONTANT	TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES
7	Quotes-parts fiscales et taxes parafiscales	Chambre algérienne de commerce et d'industrie Chambres de commerce et d'industrie	6.586.150	Art.18 LF 2006 Art. 83 LF 2009
8	Taxe de péage sur les droits de navigation perçue par les entreprises portuaires Redevance d'utilisation du domaine portuaire	Entreprises portuaires	455.501.418	Art.172 LF 1992 et art. 119 LF 1993
9	Redevance de contrôle des instruments de mesure	(Office national de météorologie) ONM	231.000.000	Art.72 LF 1999 et art. 77 LF 2000
10	Redevance relative aux poissons importés Redevance annuelle pour l'obtention d'autorisation de pêche Redevance pour l'obtention d'un permis de pêche commerciale des grands migrateurs halieutiques dans les eaux sous juridiction nationale par navires battant pavillon étranger	Chambre algérienne de la pêche et de l'aquaculture	13.582.718	Art. 67 LF 2015 et art. 143 LF 2021
11	Redevances diverses pour l'usage du domaine hydraulique	EPIC AGIRE (Agence nationale de gestion intégrée des ressources en eau)	12.000.000.000	Arts. 99 LF 2003, 82 LF 2005, 65 LF 2016, 134 et 137 LF 2021
12	Contribution de solidarité	CNR	95.000.000.000	Art. 105 LF 2020
13	Taxe de contrôle technique automobile	ENACTA (Etablissement national de contrôle technique automobile)	433.903.700	Arts. 51 LF 1999, 76 LF 2000

ETAT « G »

PRELEVEMENTS OBLIGATOIRES AUTRES QUE FISCAUX DESTINES AU FINANCEMENT DES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE

Caisse / Nature de prélèvement	2025
Caisse nationale d'assurance chômage (CNAC)	75 263 799 662
* Assurance chômage	75 263 799 662
Caisse nationale des assurances sociales (CNAS)	779 387 859 188
* Assurances sociales	711 147 134 136
* Accidents de travail et maladies professionnelles	62 719 833 052
* Taxe additionnelle sur les produits tabagiques de 4 DA, au profit de la CNAS (Art. 72 de la loi de finances 2024)	5 520 892 000
Caisse nationale des retraites (CNR)	1 040 797 495 770
* Retraite normale	915 709 562 550
* Retraite anticipée	25 087 933 220
* Contribution de solidarité de 2% applicable aux opérations d'importation de marchandises mises à la consommation en Algérie (CNR)	100 000 000 000
Caisse nationale des assurances sociales des non-salariés (CASNOS)	108 620 000 000
* Assurances sociales	54 310 000 000
* Retraite	54 310 000 000
Fonds national de péréquation des œuvres sociales (FNPOS)	25 087 933 221
* Logement social	25 087 933 221
Total général	2 129 157 087 841

ETAT « H »

DEPENSES FISCALES

(Art. 73 de la loi organique n° 18-15 du 22 Dhou El Hidja 1439 correspondant au 2 septembre 2018, modifiée et complétée, relative aux lois de finances)

Unité: DA

SECTEUR	2025
Domaine national	25 425 500 594
1- Concession des terrains domaniaux destinés à l'investissement	2 500 000 594
2- Cession des biens immobiliers du secteur public	1 700 500 000
3- Concession des terrains domaniaux dans le cadre de la réalisation du programme de logement aidé	21 225 000 000
Douanes	478 015 297 349
1- Droits de douanes	299 509 657 869
2- Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) à l'importation	178 505 639 480
Impôts	113 020 111 858
1- Dispositifs de promotion d'investissement et d'encouragement à l'emploi	112 914 218 186
2- Exonération en matière de TVA accordée au profit des missions, agents diplomatiques et consulaires ainsi que des organisations internationales accréditées en Algérie	105 893 672
Total des dépenses fiscales	616 460 909 801

Art. 234. — La présente loi sera publiée au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 22 Journada El Oula 1446 correspondant au 24 novembre 2024.

Abdelmadjid TEBBOUNE.